



Ville de Lausanne

Municipalité

A Mesdames et Messieurs
les membres du Conseil communal
1002 Lausanne

Lausanne, le 7 mars 2019

Résolution de M. Alain Hubler du 16 janvier 2018 adoptée par le Conseil communal suite à la réponse à l'interpellation de M. Alain Hubler et consorts : « Tridel, Beaulieu, à qui le tour ? »

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Lors de sa séance du 16 janvier 2018, dans le cadre du traitement de la réponse à l'interpellation de M. Alain Hubler et consorts « Tridel, Beaulieu, à qui le tour ? », le Conseil communal a adopté la résolution suivante de l'interpellateur :

« Le Conseil communal souhaite que la Municipalité envisage de doter le Contrôle des finances de la Ville de Lausanne de moyens supplémentaires pour effectuer leur(s) mission(s) de surveillance ».

Réponse de la Municipalité

La dotation en personnel du Contrôle des finances de la Ville de Lausanne (CFL) a été renforcée le 1^{er} janvier 2019 avec la création d'un poste d'auditrice ou d'auditeur expert-e de 0.8 ept. L'une des missions principale du poste est de mettre en place un contrôle resserré des participations et des subventions de la Ville, par le CFL. Une fois les processus mis en place, des audits réguliers des entités sensibles pourront être menés par l'ensemble des auditrices et des auditeurs du CFL. Une personne a été engagée et a débuté son activité le 1^{er} mars 2019.

En vous priant de bien vouloir prendre acte de la présente communication, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, nos salutations distinguées.

Au nom de la Municipalité

Le syndic
Grégoire Junod



Le secrétaire
Simon Affolter